



# LA REFORME DE LA PRESCRIPTION CIVILE

Durée : 3 heures.

Public : formation qui ne nécessite pas de connaissances préalables.

La nouvelle loi du 17 juin 2008 portant réforme de la procédure civile distingue désormais deux types de prescription : acquisitive et extinctive et réduit le délai de droit commun de 30 ans à 5 ans.

Pour autant, elle n'a pas simplifié la compréhension du régime de la prescription, ni même son calcul et l'harmonisation mise en avant est toute relative.

L'objet de cette formation est de permettre aux participants d'adopter de nouveaux réflexes et de répondre, en toute sérénité, aux demandes de leurs clients.

## « La réforme de la prescription »

### Demande d'inscription\* à retourner à

l'ENADEP, 48 rue de Rivoli 75004 PARIS ou par télécopie au 01.48.87.25.36 ou par mail : [slechat@enadep.com](mailto:slechat@enadep.com)

Je suis Avocat et suis intéressé(e) par cette formation. Celle-ci me sera proposée au tarif de 80 euros. Cette formation est susceptible de faire l'objet d'une prise en charge par le FIF PL (demande de prise en charge téléchargeable sur le site [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)).

Cette formation est susceptible d'intéresser mon ou mes salarié(e)(s) : Elle sera intégralement prise en charge par l'OPCA PL.

Je vous transmets mes coordonnées afin d'être informé(e) de la programmation de cette formation :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....

Fax : .....

\* La programmation des formations ne peut être effectuée qu'après confirmation de la participation d'un effectif minimal.